

Amherst, le 9 novembre 2020

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 9<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2020 au 1814, rue du Village (centre Cyrille-Garnier), à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assiste également à la séance monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 9 novembre 2020**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 13 octobre 2020**  
Résolutions numéros 178.10.2020 à 197.10.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 13 octobre 2020
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'octobre 2020**
  - 4.1. Déboursés du 01-10-2020 au 31-10-2020 pour un montant total de 387 399,98 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 59 631,25 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1. Adoption du règlement d'emprunt 553-20 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 521 827 \$ pour l'acquisition d'un camion dix (10) roues avec équipements à neige et d'un véhicule pour le service de l'urbanisme
  - 6.2. Servitude d'égouttement – Autorisation de signature
  - 6.3. Ressources humaines – Embauche adjointe de direction
  - 6.4. Dépôt des états comparatifs
  - 6.5. Calendrier des séances du conseil 2021
  - 6.6. Fermeture du bureau durant la période des Fêtes
  - 6.7. Ajout des organismes Ici Vendée et Club social Vendée aux assurances municipales
  - 6.8. Fédération québécoise des Municipalités - Renouvellement de l'adhésion pour 2021
  - 6.9. Ici Vendée - Report du paiement annuel de remboursement du prêt
  - 6.10. Evaluation du personnel - employé 04-0008
  - 6.11. Boite distributrice de Publisac – Nouvelle implantation

- 6.12 Séance extraordinaire portant sur le budget 2021
  - 6.13 Demande à la députée - Démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) pour l'amélioration du chemin de la Pourvoirie-Baroux
- 7. Sécurité publique**
- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Octobre 2020
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
  - 8.2 Émondage – Octroi de mandat
  - 8.3 Entretien de chemins d'hiver – Octroi de mandats
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
- 9.1 Écocentre – Bilan octobre 2020
  - 9.2 Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau – Dépôt de projet et autorisation de signature
  - 9.3 Fonds régions et ruralité-volet 4 – Dépôt de projet et autorisation de signature
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
  - 10.2 Demande de dérogation mineure DM007 – 695, Lac-de-la-Grange
  - 10.3 Demande de dérogation mineure DM008 – 2517, Lac-Cameron
  - 10.4 Demande de dérogation mineure DM009 – 1168, Vendée
  - 10.5 Demande de dérogation mineure DM010 – Lot 6 386 811, Rockway-Valley
  - 10.6 Adoption du règlement 551-20 modifiant le règlement de zonage numéro 352-02 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M
  - 10.7 Contribution analyse d'eau – Association Lac de la Décharge
- 11. Loisirs et culture**
- 11.1 Municipalité amie des aînés (MADA) – Rapport du conseiller responsable
  - 11.2 Jeux d'eau – Octroi de mandat
- 12. Histoire et patrimoine**
- 12.1 Adoption du règlement 552-20 portant sur la citation de l'ancienne Église de St-Rémi
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 198.11.2020 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant les points suivants ;  
 - 6.14 Avis de motion - Règlement 554-20 imposant le taux de taxes pour l'exercice financier 2021;

-11.3 Rapport de la conseillère responsable des bibliothèques.

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 199.11.2020 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020, résolutions numéros 178.10.2020 à 197.10.2020 inclusivement soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020**

**4.1 RÉS 200.11.2020 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-10-2020 au 31-10-2020 pour un montant total de 387 399.98 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 59 631.25 \$

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 201.11.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT 553-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 521 827 \$ ET UN EMPRUNT DE 521 827 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR L'ACHAT D'UN CAMION DIX (10) ROUES ÉQUIPÉ POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE DE L'URBANISME**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT l'avis public de demande de scrutin référendaire annonçant la tenue d'un registre le 11 novembre 2020 de 9h à 19h au 124, rue St-Louis, Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le règlement 553-20 décrétant une dépense de 521 827 \$ et un emprunt de 521 827 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour l'achat d'un camion 10 roues équipé pour le déneigement et l'achat d'un véhicule utilitaire sport pour le service de l'urbanisme soit et est adopté et fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

**6.2**                    **RÉS 202.11.2020**                    **SERVITUDE D'ÉGOUTTEMENT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux de drainage des eaux de surfaces dans le secteur nord du lac Cameron;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux doivent être réalisés sur la propriété privée;

CONSIDÉRANT qu'une entente de servitude d'égouttement doit intervenir entre les parties afin de permettre de réaliser les travaux rapidement;

CONSIDÉRANT que cette entente de servitude fera l'objet d'un acte de servitude dûment notarié;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, le document intitulé « Autorisation et entente » à intervenir entre la Municipalité et les propriétaires de la propriété matricule 0109-98-9387 visée par les travaux;

QUE le conseil mandate maître Louis-Philippe Robert, notaire pour préparer l'acte de servitude à intervenir entre les parties aux conditions stipulées au document « Autorisation et entente »;

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, l'acte de servitude.

Adoptée à la majorité

**6.3**                    **RÉS 203.11.2020**                    **RESSOURCES HUMAINES – ADJOINTE DE DIRECTION**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste d'adjointe à la direction-suivis et communications;

CONSIDÉRANT que les candidates au poste ont été rencontrés le 28 octobre;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection par suite des entrevues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation du comité de sélection et entérine l'embauche de madame Virginie C. Dubois à titre d'adjointe à la direction-suivis et communications, le tout selon les conditions négociées avec monsieur Marc St-Pierre, directeur général.

Adoptée à la majorité

**6.4**                    **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs et prévisionnels tels que préparé par monsieur Marc St-Pierre, directeur général, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec.

**6.5**                    **RÉS 204.11.2020**                    **CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2021**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier 2021 des séances ordinaires du conseil tel que proposé au tableau préparé par monsieur Martin Léger, directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT que le 7 novembre 2021 se tiendra les élections générales municipales;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil approuve le calendrier des séances ordinaires projetées pour l'année 2021, lequel est reproduit ci-dessous :

Lundi, 11 janvier 2021, 19h30	Lundi, 8 février 2021, 19h30	Lundi, 8 mars 2021, 19h30
Lundi, 12 avril 2021, 19h30	Lundi, 10 mai 2021, 19h30	Lundi, 14 juin 2021, 19h30
Lundi, 12 juillet 2021, 19h30 ( <b>Vendée</b> )	Lundi, 9 août 2021, 19h30	Lundi, 13 septembre 2021, 19h30
Lundi, 4 octobre 2021, 19h30 ( <b>1<sup>er</sup> lundi</b> )	Lundi, 15 novembre 2021, 19h30 ( <b>3<sup>ième</sup> lundi - Vendée</b> )	Lundi, 13 décembre 2021, 19h30

QU'avis public soit publié à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 205.11.2020**                    **FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le bureau de l'hôtel de ville soit fermé pour la période des fêtes du 23 décembre 2020 à midi au 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement. La réouverture du bureau se fera le 4 janvier 2021.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RÉS 206.11.2020**                    **AJOUT DES ORGANISMES ICI VENDÉE ET CLUB SOCIAL VENDÉE AUX ASSURANCES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la possibilité pour des organismes locaux dûment enregistrés d'être assurés à meilleurs coûts via les assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les demandes reçues des organismes Ici Vendée et Club social Vendée afin d'être couvert par les assurances de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité émettra une facture à ces organismes équivalente au coût supplémentaire à la suite de l'inscription de ces derniers;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à entreprendre les démarches auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec afin d'inclure les organismes Ici Vendée et Club social Vendée aux assurances de la Municipalité;

QUE le coût de ces assurances soit remboursé par les organismes visés sur émission de factures.

Adoptée à la majorité

**6.8**            **RÉS 207.11.2020**            **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS –  
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION POUR 2021**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à renouveler l'adhésion à la Fédération des québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2021 au montant de 1 712.09 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité

**6.9**            **RÉS 208.11.2020**            **ICI VENDÉE – REPORT DU PAIEMENT ANNUEL DE  
REMBOURSEMENT DE PRÊT**

CONSIDÉRANT le prêt sans intérêts consenti par la Municipalité à l'organisme Ici Vendée faisant l'objet d'un remboursement à raison de 2 500 \$ par année pendant dix (10) ans;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la pandémie liée à la COVID-19 l'organisme Ici Vendée a été dans l'obligation d'annuler les activités prévues durant l'année 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise le report du paiement de remboursement de prêt pour l'année 2020 à une date ultérieure.

Adoptée à la majorité

**6.10**            **RÉS 209.11.2020**            **ÉVALUATION DE PERSONNEL – EMPLOYÉ 04-0008**

CONSIDÉRANT la rencontre annuelle d'évaluation de l'employé 04-0008;

CONSIDÉRANT la recommandation déposée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général par suite de cette évaluation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation déposées par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise une augmentation de l'ordre de 2%, portant ainsi le taux horaire de l'employé 04-0008 à 25.62 \$ et ce à compter du 9 novembre 2020.

Adoptée à la majorité

**6.11**                    **RÉS 210.11.2020**                    **BOITE DISTRIBUTRICE DE PUBLISAC – NOUVELLE  
IMPLANTATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4941789;

CONSIDÉRANT que ce terrain est utilisé comme accès public à une source d’eau potable;

CONSIDÉRANT qu’un stationnement pour les usagers de la source y est aménagé et utilisé de façon importante par les citoyens et les personnes en transit qui désirent s’approvisionner en eau potable;

CONSIDÉRANT que l’espace de circulation y est relativement restreint;

CONSIDÉRANT que la compagnie TC Transcontinental a implanté sur ce terrain des boîtes de distribution de Publisacs sans avoir au préalable consulté et obtenue une autorisation de la Municipalité à cet effet;

CONSIDÉRANT la vocation de ce terrain et les enjeux de sécurité pour les usagers étant donné l’absence de trottoir et/ou d’allée piétonne;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil demande à TC Transcontinental de procéder immédiatement au retrait des boîtes de distribution de Publisacs et à la remise en état du terrain;

QUE TC Transcontinental communique dès réception de la présente avec monsieur Marc St-Pierre, directeur général afin de déterminer un emplacement plus approprié pour l’implantation des boîtes de distribution de Publisacs.

Adoptée à la majorité

**6.12**                    **SEANCE EXTRAORDINAIRE PORTANT SUR LE BUDGET 2021**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe l’assemblée que la séance extraordinaire sur le budget se tiendra le mercredi 16 décembre 2020 à 18 heures, suivie de la séance portant sur le programme triennal d’immobilisation à 18 heures trente.

**6.13**                    **RÉS 211.11.2020**                    **DEMANDE A LA DEPUTEE - DEMARCHES AUPRES DU  
MINISTERE DE L’ÉNERGIE ET DES RESSOURCES  
NATURELLES (MERN) POUR L’AMELIORATION DU  
CHEMIN DE LA POURVOIRIE-BAROUX**

CONSIDÉRANT la rencontre avec des représentants du Club Baroux et de l’Association des propriétaires du Petit lac Suzanne concernant l’état du chemin de la Pourvoirie-Baroux;

CONSIDÉRANT que l’état du chemin de la Pourvoirie-Baroux nécessite une mise à niveau;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil appui les demandes formulées par le Club Baroux et l’association des propriétaires du Petit lac Suzanne afin que le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles (MERN) apporte des améliorations significatives au chemin de la Pourvoirie-Baroux.

**6.14**            **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 554-20 IMPOSANT LE TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal donne avis de motion qu'à la séance extraordinaire portant sur le budget le 16 décembre 2020 à 18 heures sera présenté au conseil pour adoption le règlement 554-20 imposant le taux de taxes pour l'exercice 2021.

**7.**                **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1**              **DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – OCTOBRE 2020**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'octobre 2020.

**8**                 **TRAVAUX PUBLICS**

**8.1**              **RÉS 212.11.2020            MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-  
POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;



QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à la majorité

**8.2**                    **RÉS 213.11.2020**                    **ÉMONDAGE – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT les demandes de soumissions pour des travaux d'émondage sur différents chemins municipaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics et accepte l'offre de services déposée par les Bois Ronds pour des travaux d'émondage au tarif de 110.00 \$/heure ;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 214.11.2020**                    **ENTRETIEN DE CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE MANDATS**

CONSIDÉRANT les offres de services pour l'entretien hivernal de certains chemins municipaux pour la saison 2020-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte les offres de services pour le déneigement des chemins suivants :

Chemin	Entreprise	Coût avant taxes
Pont-Maurice	Quincaillerie M. Garnier	1301.15 \$
Pavillon	Quincaillerie M. Garnier	821.83 \$

Lac-Winnetou	Entreprise Patrice Perreault	895.84 \$
--------------	---------------------------------	-----------

Adoptée à la majorité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 ÉCOCENTRE – BILAN DU MOIS D'OCTOBRE 2020**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan au mois d'octobre 2020 de l'écocentre.

Au mois d'octobre 2020 notre taux de conformité est de 82%. Ce taux est dû à deux conteneurs semi-conforme et aucun conteneur jugé non-conforme n'est répertorié pour un total de 11 conteneurs.

**9.2 RÉS 215.11.2020 PROGRAMME DE SOUTIEN REGIONAL AUX ENJEUX DE L'EAU – DEPOT DE PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'importance de minimiser l'apport de sédiments dans les principaux plans d'eau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'une des façon de minimiser l'apport de sédiments dans les plans d'eau est l'aménagement de capteurs à sédiments dans les fossés bordant ces plans d'eau;

CONSIDÉRANT le *Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau* qui vise à favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et à mieux protéger les milieux hydriques et les écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau pour l'aménagement de capteurs à sédiments;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

**9.3 RÉS 216.11.2020 FONDS REGIONS ET RURALITE-VOLET 4 – DEPOT DE PROJET ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT le projet de mise en valeur de la rivière Maskinongé traversant le territoire de la Municipalité d'Amherst du nord au sud;

CONSIDÉRANT que la mise en valeur de la rivière doit inclure des aménagement permettant l'accès à la rivière sur des terrains municipaux la bordant;

CONSIDÉRANT que la rivière Maskinongé représente un fort potentiel de développement économique et touristique pour la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que l'indice de vitalité économique 2016 de la Municipalité d'Amherst de -7.68 situant la Municipalité dans le cinquième quintile;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise le dépôt d'un projet d'aménagement d'accès à la rivière Maskinongé sur deux terrains appartenant à la municipalité, soit sur le chemin du Village et sur la Route 323, dans le cadre du Fonds régions et ruralité, Volet 4-Soutien à la vitalisation;

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Amherst, tout document en lien avec cette demande.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'octobre 2020.

**10.2 RÉS 217.11.2020 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM007-2020 – 695, CH. DU LAC-DE-LA-GRANGE**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM007-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 695, chemin du Lac-de-la-Grange à l'effet de régulariser l'implantation d'une remise à 8 mètres de la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau intermittent au lieu des 10 mètres prescrits à l'article 4.3.1 du règlement de zonage 351-02.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 23<sup>ième</sup> jour d'octobre 2020 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT qu'au moment de l'achat de la propriété en 2004 aucun cours d'eau intermittent n'était identifié sur la propriété;

CONSIDÉRANT que le tracé dudit cours d'eau a pu être modifié avec les années;

CONSIDÉRANT le caractère mineure de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande de dérogation mineure DM007-2020, pour la propriété sise au 695, chemin du Lac-de-la-Grange, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.3 RÉS 218.11.2020 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM008-2020 – 2517, CHEMIN DU LAC-CAMERON**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM008-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 2517, chemin du Lac-Cameron à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal dans la bande riveraine contrevenant ainsi à l'article 4.3.1 du règlement de zonage 351-02

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 23<sup>ième</sup> jour d'octobre 2020 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT l'implantation actuelle du bâtiment principal à l'intérieur de la bande riveraine et à 2,34 mètres de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT que la propriété a déjà bénéficiée d'une dérogation mineure en 1997;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible d'agrandir le bâtiment en y ajoutant un deuxième étage;

CONSIDÉRANT le caractère majeur de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser la demande;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM008-2020, pour la propriété sise au 2517, chemin du Lac-Cameron, soit refusée.

Adoptée à la majorité

10.4

**RÉS 219.11.2020      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM009-2020 –  
1168, CHEMIN DE VENDÉE**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM009-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 1168, chemin de Vendée à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment complémentaire (remise) en cour avant alors que l'article 7.5.1 du règlement de zonage 351-02, interdit l'implantation de bâtiment complémentaire dans la cour avant d'un bâtiment principal.

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 23<sup>ième</sup> jour d'octobre 2020 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande;

CONSIDÉRANT que l'implantation prévue respecte les marges de recules prescrites pour la zone;

CONSIDÉRANT le caractère mineure de la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande de dérogation mineure DM009-2020, pour la propriété sise au 1168, chemin de Vendée, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.5**                    **RÉS 220.11.2020**                    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM010-2020 –  
LOT 6 386 811, CHEMIN DU RETOUR-AUX-SOURCES**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM010-2020 telle que soumise pour la propriété numéro de lot 6 386 811, chemin du Retour-aux-Sources à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment principal d'une profondeur de 4.82 mètres au lieu des 6 mètres prescrits à l'article 6.1.2 du règlement de zonage 351-02

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 23<sup>ième</sup> jour d'octobre 2020 aux endroits prévus par le conseil;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE la demande de dérogation mineure DM010-2020, pour la propriété numéro de lot 6 386 811, chemin du Retour-aux-Sources, soit acceptée.

Adoptée à la majorité

**10.6**                    **RÉS 221.11.2020**                    **ADOPTION DU RÈGLEMENT 551-20 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 352-02 VISANT À  
AUTORISER L'USAGE « HABITATION MULTIFAMILIALE »  
DANS LA ZONE 89-M**

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité d'Amherst a adopté, en conformité au plan d'urbanisme, sa réglementation d'urbanisme comprenant notamment le règlement de zonage numéro 352-02;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité d'Amherst désire promouvoir sur son territoire des projets commerciaux et résidentiels novateurs;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant ledit règlement a été tenue le mardi 13 octobre à 19h;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en date du 26 octobre 2020 tel que spécifié à l'avis public du 15 octobre 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le règlement 551-20 visant à autoriser l'usage « Habitation multifamiliale » dans la zone 89-M soit et est adopté et fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

**10.7**                    **RÉS 222.11.2020**                    **CONTRIBUTION ANALYSE D'EAU – ASSOCIATION LAC DE LA DÉCHARGE**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association lac de la Décharge;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association lac de la Décharge pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2020.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

**11**                        **LOISIRS ET CULTURE**

**11.1**                    **MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Cardinal fait le résumé des démarches réalisées à ce jour dans le dossier Municipalité amie des aînés (MADA). Il mentionne, entre autres, que des consultations téléphoniques auprès des aînés ont été réalisées les 27 octobre et 4 novembre dernier afin de compléter les données du sondage.

Les prochaines étapes consisteront à compiler les données recueillies lors des sondages, à consulter les organismes qui appuient les aînés et à élaborer une politique et un plan d'action sur les moyens pour améliorer la qualité de vie des aînés dont le lancement est prévu en avril ou mai 2021.

**11.2**                    **RÉS 223.11.2020**                    **JEUX D'EAU – OCTROI DE MANDAT**

CONSIDÉRANT la résolution 147.08.2020 par laquelle le conseil autorisait de procéder à un appel d'offres pour des travaux de construction de jeux d'eau.;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées dans le cadre de cet appel d'offres;

<b>FIRME</b>	<b>PRIX</b>
Tessier Récréo-Parc inc.	58 286,71 \$
Terrassement Limoges et fils	49 119,00 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Alexandre Hudon, ingénieur, de la firme LH2 Services professionnels à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Alexandre Hudon, ingénieur, et octroi le mandat de Fourniture et installation de jeux d'eau au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Terrassement Limoges et fils au montant de 49 119,00 \$ avant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au Fonds de parcs et espaces verts.

Adoptée à la majorité

**11.3** **RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE DES BIBLIOTHÈQUES**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait le rapport sur les activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée.

**12** **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1** **RÉS 224.11.2020** **ADOPTION DU RÈGLEMENT 552-20 AYANT POUR OBJET LA CITATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE DE ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT que la Loi sur le patrimoine culturel (L.R.Q., c. P-9.002) permet à une municipalité d'adopter toute réglementation lui permettant de protéger, de conserver, et de mettre en valeur un patrimoine dont la signification lui est familière et qui contribue à l'identité de sa collectivité ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 552-20 donné à la séance du 14 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'avis spécial signifié au propriétaire le 16 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 19 octobre 2020 et la recommandation émise par suite de cette assemblée par le Comité local du patrimoine;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le Conseil adopte le règlement 552-20 ayant pour objet la citation de l'ancienne église de St-Rémi;

QU'UNE copie du règlement 552-20 ainsi que de la présente résolution soit transmise à la Direction des Laurentides du ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à la majorité

**13** **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Avant que ne débute la période de questions monsieur le conseiller Robert Cardinal mentionne que le conseil a décidé d'octroyer une contribution supplémentaire à l'organisme « Habillons un enfant » pour l'année 2020. Il encourage également les citoyens à faire des dons à l'organisme « L'Étincelle » qui vient en aide aux gens démunis de notre communauté.

**15** **RÉS 225.11.2020** **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.  
Il est 21h15

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire